

## Petit memento des principes de base relatifs au bon fonctionnement de notre association " Le Mille-Pattes "



- L'Entente Sportive Blanquefortaise, Randonneurs** est ouverte à toute personne qui recherche une randonnée agréable au sein d'un groupe convivial et chaleureux, ceci implique une prise en compte des particularités de toutes les personnes du groupe.
- Un certificat médical** et **la cotisation** sont obligatoires dès le mois d'inscription :  
**Montant : 30 euros** pour les Blanquefortais  
**Montant : 35 euros pour tous les extérieurs** à la commune de Blanquefort  
*Le club vous demande de fournir un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique du sport ou de la discipline concernée. Ce n'est pas une obligation légale, mais une condition liée au règlement du club. Le certificat est valable 3 ans, il est également conseillé d'avoir souscrit un "contrat d'assurance individuelle accident" auprès de sa compagnie d'assurance,*
- Les informations sur le bulletin d'inscription sont indispensables :**  
Nom, prénom, adresse, date de naissance, numéro de téléphone fixe ou portable.  
Les adresses e-mail (écrites en majuscule), pour ceux qui en disposent, sont nécessaires pour faciliter le travail de secrétariat et de mailing.
- Sur notre site:** <http://abcs-blanquefort.fr/fr/post/esb-randonneurs-le-mille-pattes>, vous trouverez les informations relatives à la vie de l'association,
- Le covoiturage** est une nécessité; les grands parkings sont rares.  
Chaque passager doit s'acquitter auprès du chauffeur d'une participation de **3,00 €** par randonnée
- Pour les sorties en bus** (53 à 63 places), l'inscription est prise en compte en fonction de l'assiduité et des personnes organisatrices des randos au cours de l'année.
- Les chemins de randonnées** empruntent parfois des voies privées, il convient de respecter les lieux, **pas de prélèvements divers**, ni autres détériorations.
- Les programmes de randonnées** sont proposés par l'ensemble des randonneurs pour une durée de 3 mois lors de réunions qui se tiennent à Fongravey .
- Les personnes organisatrices des randonnées**, compte tenu du nombre de participants élevé (actuellement supérieur à 80 marcheurs) doivent être 3 au minimum, équipées de gilet orange ou jaune fournis par l'association.  
Une trousse de premiers secours est fournie par le club, elle accompagne chaque rando,  
Les organisateurs devront préparer les plans d'accès au lieu de stationnement et noter leur n° de téléphone portable, ces infos seront transmises au club pour diffusion générale,
- Les organisateurs auront reconnu le parcours** qu'ils nous proposent, nous nous devons de respecter leurs consignes, (traverser les routes, marcher sur les trottoirs, si possible à gauche, ne pas empiéter sur la chaussée) afin de ne pas mettre la vie d'autrui en danger.

**11 Les randonneurs sont tenus** de ne pas marcher au-delà des organisateurs.

Les responsables de la marche marquent des arrêts de récupération acceptables par tous.

C'est le dernier responsable clôturant le groupe qui redonne le signal du départ après une halte.

**12 Nous demandons à chacun** de se regrouper pour proposer et organiser des randonnées.



**Le bureau vous remercie de votre compréhension et vous souhaite de BONNES RANDONNEES**  
**Le Mille-Pattes**  
**E.S.B. Randonneurs**



### **Bulletin d'inscription à l'Asso E.S.B. Randonneurs - Saison 2025 - 2026**



Nom :		Nom :	
Prénom :		Prénom :	
Date de naissance :		Date de naissance :	
Adresse :			
N° de téléphone :			
Adresse e-mail :			
Banque :			
Chèque n°		Montant:	€
(Ordre : E.S.B. les Randonneurs de Blanquefort)			

**FURNIR OBLIGATOIREMENT UN CERTIFICAT MEDICAL D'APTITUDE**  
**(si ancien certificat plus de 3 ans ou nouvelle inscription)**

[Je reconnais avoir été informé de l'intérêt de souscrire un contrat d'assurance «individuelle accident»](#)

[Signature obligatoire:](#)